

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

2000 a été une très bonne année dans les métiers exercés par le Groupe; pour ce dernier, elle a été une année de transition entre une organisation où les marques étaient concurrentes et une structure tripolaire intégrant l'ensemble des filiales au sein d'APPIA, FORCLUM et EIFFAGE CONSTRUCTION, EIFFEL et les sociétés concessionnaires n'étant pas concernées.

Les effets des décisions annoncées en 1999 ont été très différents : ainsi la croissance au niveau global du Groupe, de 9 % comme prévu, s'élève à 14 % pour FORCLUM, 16 % pour APPIA, et 6 % pour la construction. L'activité dans les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) a atteint 250 millions d'euros, en progression de 25 %, et dans les services (réhabilitation, entretien et maintenance) 1,75 milliard d'euros, soit 28 % du total.

Les effectifs de FORCLUM et APPIA sont en progression de 1000 et 500 collaborateurs respectivement, alors que ceux de la construction se contractent de 550 salariés.

La plupart des entreprises ont annualisé leur temps de travail sur la base de 35 heures, créant ainsi de nouveaux postes, tandis que les structures ont été allégées et simplifiées dans les bureaux et dépôts. Globalement, les économies atteindront 45 millions d'euros en 2001, dépassant ainsi l'objectif de 40 annoncé l'an passé.

La conjoncture favorable a facilité un bon accueil par les clients de la réduction de l'éventail des offres du Groupe.

En 2000, pour la première fois, la facturation par personne employée dépasse 1 million de francs (150 000 euros), notamment grâce à la réduction des effectifs recrutés localement à l'export.

Le chiffre d'affaires consolidé atteint 6,25 milliards d'euros (contre 5,72 en 1999) et le résultat net consolidé 103 millions d'euros (contre 64 en 1999), en progression de 61 % comme l'année précédente.

La progression du résultat d'exploitation est de 31 % à 183 millions d'euros et celle du résultat net avant survaleurs de 36 %.

EIFFAGE CONSTRUCTION exerce trois métiers : le bâtiment, l'immobilier et le génie civil. SOFICOM qui pratique notamment en Belgique les mêmes métiers qu'EIFFAGE CONSTRUCTION, a rejoint cette dernière à l'été 2000. De plus, les activités de réseaux, situées pour des raisons historiques dans le cadre du génie civil, ont été cédées à APPIA début 2001, renforçant ainsi son pôle déjà puissant dans ce domaine.

C'est dans le bâtiment que les restructurations ont été les plus lourdes, conduisant à de nombreuses fusions d'entreprises localisées dans la même agglomération et permettant une décroissance des charges fixes de 10 % en valeur absolue.

Les économies représenteront en 2001, par rapport à 1999, 19 millions d'euros.

Dans le périmètre 2000, le chiffre d'affaires d'EIFFAGE CONSTRUCTION s'établit à 3,4 milliards d'euros, le résultat net à 35 millions d'euros, et le résultat courant à 83 millions d'euros comprenant des résultats immobiliers à hauteur de 30 millions d'euros, soit une marge courante de 2,4 %.

Le génie civil représente 0,9 milliard d'euros d'activité, comme en 1999.

Son carnet de commandes marque un vif redressement, dans les principales catégories d'ouvrages :

– après le barrage de Pont Ventoux au Piémont, les tunnels de Gousselerbiérg à Luxembourg et le métro de Copenhague, le lot N° 2 du tunnel du métro de Toulouse est traité,

– après la centrale thermique de Laibin en Chine, celles de Port-Saïd et Suez démarrent, toujours pour EDF,

– après les centres de valorisation énergétique d'Halluin (près de Lille) et Grand-Quevilly (près de Rouen), celles d'Evreux et de Lillebonne (près du Havre) entrent en carnet,

– après les ouvrages de la déviation autoroutière de Poznan, le viaduc de Tulle, celui de Bourglès-Valence qui sera exécuté en béton à ultra hautes performances, et l'échangeur B3-B4 sur A86,

– après les terrassements et ouvrages d'art courants de la ligne à grande vitesse Bruxelles-Liège, ce sont ceux de A20, près de Cahors, et de A75, près de Millau, qui sont confiés au Groupe,

– lequel pilote le génie civil de la station d'épuration de Valenton et de la gare TGV de Liège,

– à quoi s'ajoutent les travaux à réaliser dans le cadre des concessions.

Ainsi, la visibilité de l'activité grands travaux atteint-elle 2004, ce qui est exceptionnel, et ce sans même tenir compte du lancement du TGV Est.

En 2000, l'activité de bâtiment du Groupe pèse 2 milliards d'euros en progression modérée de 8 %, non comprise la part réalisée pour l'immobilier du Groupe qui représente 250 millions d'euros, soit moins de 10 % de l'ensemble.

La baisse de la part des logements neufs est bien compensée par la progression des bureaux à Paris, Charenton, Meudon, Saint-Ouen, Massy.

Des ensembles hôteliers sont traités à Roissy, Toulouse, Metz, Biarritz et Varsovie.

Les maisons d'arrêt de Toulouse et Avignon sont en chantier, tout comme les hôtels de Police de Strasbourg et Montpellier, et les aéroports de Bâle-Mulhouse et Clermont-Ferrand.

Au plan culturel, on peut citer la bibliothèque de Marseille et la médiathèque de Toulouse ; au plan éducatif, la faculté de droit et le lycée HQE (Haute Qualité Environnementale) de Limoges, ainsi que le lycée de Saint-Germain-en-Laye, et au plan sportif, le centre technique national du Rugby à Marcoussis et le stade de Vannes.

Les ventes des secteurs de promotion immobilière ont représenté 529 millions d'euros, contre 491 l'année précédente.

3 000 logements environ ont été vendus, contre 5 000 l'an passé, du fait de la fin du dispositif Perissol. Les rythmes de commercialisation sont revenus à la normale, aucun programme n'inspirant d'inquiétude.

L'Institut National du Judo à Paris, ainsi que l'hôtel, les commerces et le parking qui y sont associés, vont être livrés au printemps.

Après le centre commercial de Poitiers inauguré fin 2000, s'engage celui de Gondomar (près de Porto) auquel succèdera celui de Besançon en 2002-2003 : le savoir-faire d'Eiffage Immobilier en matière d'urbanisme commercial s'affirme.

Les programmes de bureaux de Paris Quai de la Rapée (devenu le siège parisien d'Aventis) et une tranche de Clichy-la-Garenne ont été livrés.

De nouveaux programmes de bureaux, le plus souvent précommercialisés, vont être lancés à Paris (rue d'Athènes), Clichy-la-Garenne, Saint-Denis, mais aussi Marseille, Nice et Bruxelles, en vue d'une livraison fin 2002-début 2003.

Sont en cours de développement, d'une part un parc logistique de 100 000 m² près du Pont de Normandie, en partenariat avec Sogaris ; d'autre part la rénovation des entrepôts des quais de Bordeaux orientée vers les produits de la vigne, le jardinage...

Ainsi, les positions foncières acquises permettent-elles d'envisager avec sérénité les exercices 2001 à 2003.

Les cessions d'immeubles, propriété du Groupe, se poursuivent ; à noter en particulier celle de l'ancien siège d'EIFFAGE, 2 rue de Laborde à Paris, intervenue en janvier 2001. Les immobilisations patrimoniales ont ainsi pu être réduites de moitié en cinq ans.

Dans le secteur des concessions, OMNIPARC qui a ouvert deux parkings à l'automne et en inaugure deux autres au printemps, poursuit sa stratégie de croissance interne.

Prado Carénage a souffert dans sa fréquentation de l'augmentation du prix des carburants et des inondations à Marseille, et dans sa prospérité de l'application de la TVA aux péages, sans que sa viabilité soit en cause.

COFIROUTE a mis en service une section d'A28 au nord du Mans, poursuivi les travaux de Tours-Vierzon sur A85, et engagé ceux du contournement nord de Langeais. Le tunnelier de l'A86 a été monté à Rueil et a commencé sa progression vers Versailles.

EIFFAGE bénéficiant de 64 ans d'implantation au Portugal, a signé le 30 décembre 2000 en présence du Premier Ministre, le contrat de concession pour 30 ans de 155 km d'autoroute à péage virtuel dans le nord-est du pays. 500 millions d'euros de travaux sont à réaliser en quatre ans et demi, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, EGIS, et le premier groupe privé portugais, SONAE.

Le groupement lauréat a constitué la société concessionnaire NORSCUT, qui bénéficiera des financements de la Banque Européenne d'Investissement et de banques européennes de premier rang.

Le 21 novembre, EIFFAGE, associé à EIFFAGE CONSTRUCTION et EIFFEL, a remis une proposition pour la construction et l'exploitation du viaduc de Millau sur A75, dernière section manquante sur l'axe Paris-Barcelone. Parmi les deux solutions étudiées par le Groupe, celle préconisée, conforme au règlement de la consultation, comprend un tablier métallique élancé, sûr à construire, léger et plus respectueux de l'environnement. EIFFAGE serait seul concessionnaire et financerait la construction sur son exploitation propre, ne sollicitant le marché que quelques années après l'ouverture au public prévue en 2004.

Pendant toute l'année 2000, EIFFEL a consacré une part importante de son potentiel d'études à l'ingénierie du tablier du viaduc de Millau, tant en ce qui concerne l'organisation industrielle de la fabrication, du transport, du montage sur place, que du lancement de part et d'autre de la vallée du Tarn, à partir des plates-formes autoroutières.

Le livre d'ordres est en progression grâce notamment à une base offshore pour TOTALFINAELF au Nigeria qui sera assemblée à Fos-sur-Mer ; Transnucléaire a commandé des emballages destinés au transport de produits nucléaires et Usinor trois ponts-roulants à mettre en place en Belgique, en Allemagne et à Fos-sur-Mer.

Des ouvrages d'art ont été traités sur A89 et en Allemagne, ainsi que la charpente de l'aérogare de Roissy Charles de Gaulle 2 E ; la gare TGV de l'Arbois s'achève.

Avec un chiffre d'affaires stable à 108 millions d'euros et un résultat maintenu à 1 million d'euros, EIFFEL a atteint l'an passé ses objectifs, et prévoit une progression en 2001.

APPIA a réalisé en 2000 une très belle performance avec une progression de 16 % du chiffre d'affaires à 1,6 milliard d'euros et de 34 % du résultat net à 26,4 millions d'euros avec une marge d'exploitation de 3 %, bien que la hausse continue du prix du bitume n'ait pas pu être réper-

cutée intégralement auprès des clients.

Le succès est sans aucun doute à porter au crédit du regroupement harmonieux de BEUGNET, GERLAND et SCR pour constituer APPIA ; l'annonce du processus dès le printemps 1999 (contre l'automne pour la construction et l'électricité) a permis d'en récolter les fruits dès 2000. En 2001, l'économie totale atteindra 18 millions d'euros.

APPIA a participé en 2000 à la réfection des pistes de nombreux aéroports : Nîmes, Avignon, Toulouse-Blagnac, Rodez, Limoges, Strasbourg-Entzheim, Lyon Saint-Exupéry, Lille-Lesquin, Düsseldorf, et aux tramways de Montpellier, Orléans, Lyon, Nancy, Rouen, Bordeaux, La Rochelle et Caen.

APPIA a construit des chaussées neuves sur les autoroutes A89, A83, A29, A28, reconditionné certaines voies de A6 (Pouilly), A7 (Valence), A62 (Langon) et refait des enrobés drainants sur A1 et A2.

L'an 2000 a vu l'explosion des réseaux télécom : 800 km de tranchées en France et 350 en Allemagne ; 2 300 km de câbles tirés et raccordés (soit cent fois plus de linéaire de fibres) pour un chiffre d'affaires total de 100 millions d'euros.

L'année a également profité de la progression de techniques plus respectueuses de l'environnement : recyclage des matériaux et en particulier des fraisats d'enrobés, utilisation de liants "verts" (Bioflux) et d'enrobés à froid, trois des axes d'innovation d'APPIA.

Enfin, les résultats en Allemagne, Espagne et Portugal sont très satisfaisants.

Les prévisions d'activité en 2001 sont bien orientées.

FORCLUM a intégré NORELEC sans difficulté : les économies attendues sont plus faibles, en proportion avec les recouvrements de structures (8 millions d'euros). Le chiffre d'affaires, en progression de 14 % à 1,05 milliard d'euros, comme le résultat net en hausse de 20 % à 23,5 millions d'euros et la marge d'exploitation à 5 % sont très satisfaisants.

Après maintes petites entités courant 2000, FORCLUM a racheté à la fin de l'année et au début de 2001 plusieurs entreprises qui impacteront l'activité et les résultats en 2001 ; particulièrement L'ELECTRICITE MODERNE de Marseille qui vient compléter son dispositif sur le littoral méditerranéen avec ses 500 collaborateurs.

FORCLUM maîtrise maintenant toute la gamme des spécialités du génie électrique, électronique (courants faibles, NTIC), climatique et mécanique, cette dernière activité se développant particulièrement bien autour de SIMO Industries qui sert entre autres l'industrie automobile. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication représentent 14 % du chiffre d'affaires de FORCLUM (soit 150 millions d'euros).

Quelques nouvelles commandes illustrent la diversité et la technicité du groupe FORCLUM :

- le génie climatique du siège de la société Infogrames à Lyon,
- la conception, sécurisation, et exécution d'une liaison optique Saint-Brieuc - Caen,
- la réinstrumentation des unités de production de vapeur et de distillation hydrocracking de la Société Ivoirienne de Raffinage à Abidjan,
- la gestion technique centralisée de l'aérogare de Roissy Charles de Gaulle 2 E,
- la nouvelle signalétique des agences AGF ...

Pour l'ensemble du Groupe, la composition du carnet de commandes qui s'établit à 5,2 milliards d'euros permet de prévoir que, pour la première fois depuis dix ans, la construction en 2001 représentera moins de 40 % de l'effectif et de 50 % du chiffre d'affaires consolidé (hors concessions), et sa progression en 2001 devrait se poursuivre à un rythme plus modéré qu'en 2000.

L'activité générée dans les prochaines années par les concessions nouvelles et la valeur créée à plus long terme rendent EIFFAGE moins sensible aux fluctuations de la conjoncture, et la simplification des structures a abaissé fortement le niveau des points morts.

La poursuite des progrès de l'exploitation permet de viser pour 2002 le maintien du niveau actuel de résultat net, après application d'un taux d'imposition qui sera redevenu normal.

La bonne évolution des trois principales branches du Groupe, et la forte progression des résultats consolidés, se traduisent dans la situation financière d'EIFFAGE.

Du fait de la hausse des résultats de la plupart des Sociétés, l'intéressement et la participation des salariés ont augmenté à 38 millions d'euros (25 millions d'euros en 1999), l'abondement des Sociétés du Groupe aux Plans d'Epargne d'Entreprises ayant atteint, en 2000, 14 millions d'euros (16 millions en 1999).

La structure financière a également été renforcée en 2000. Les investissements consolidés ont été de 108 millions d'euros (140 millions en 1999) et la marge brute d'autofinancement s'est établie à 208 millions d'euros (174 millions en 1999).

Le total des fonds propres (690 millions d'euros) et des provisions (441 millions d'euros) équilibre pour la première fois depuis 10 ans, le total des actifs immobilisés (1 138 millions d'euros).

L'endettement net du Groupe a été ramené à 88 millions d'euros à la fin de l'année 2000, de sorte que le ratio d'endettement du Groupe est de 13 % contre 27 % à la fin de l'année 1999.

EIFFAGE SA, société mère du Groupe, a dégagé en 2000 un résultat net de 80 millions d'euros, contre 46 millions d'euros en 1999. Il est proposé à l'Assemblée de maintenir à son niveau antérieur le dividende de l'exercice, soit un montant de 2,32 euros par action, la distribution totale étant ainsi de 30,3 millions d'euros, compte tenu d'un nombre d'actions inchangé.

La distribution de l'exercice 2000 a fait l'objet d'un acompte versé en janvier 2001 pour un montant de 1,54 euro par action ; le solde du dividende de 0,78 euro par action serait mis en paiement le 30 avril 2001.

En septembre 2000, le Conseil d'Administration a procédé à la conversion du capital social en euros, en fixant à 8 euros la valeur nominale de l'action : le capital social a ainsi été porté à 104 443 560 euros divisé en 13 055 445 actions.

Pendant l'année 2000, se sont poursuivis les achats d'actions EIFFAGE dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée. A la fin de l'exercice 2000, EIFFAGE détenait ainsi 244 191 de ses propres actions, au terme des opérations suivantes :

Nombre d'actions achetées en 2000 :	206 124
Cours moyen des achats :	61,26 euros
Frais de négociation :	95 K euros
Nombre d'actions inscrites à fin 2000 :	244 191
Prix d'achat des actions :	15 560 K euros
Valeur nominale :	1 953 K euros
% du capital détenu :	1,87 %

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des achats d'actions EIFFAGE jusqu'à concurrence d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social. Les actions pourront être achetées et utilisées conformément aux buts et fins prévus par la loi, elles pourraient le cas échéant être annulées.

Le Conseil d'Administration a tenu en 2000 cinq réunions, et les Comités d'Administrateurs chargés de préparer les décisions du Conseil (Comité des Nominations et des Rémunérations, Comité des Comptes) ont régulièrement fonctionné dans l'exercice.

Les mandats de vos commissaires aux comptes viennent à échéance avec la présente Assemblée. Il vous est proposé de nommer pour une période de six années, en qualité de commissaires aux comptes titulaires, les Sociétés SALUSTRO REYDEL et COOPERS & LYBRAND AUDIT.

Votre Conseil d'Administration vous soumet par ailleurs la ratification du transfert du Siège Social au 143 avenue de Verdun, à Issy-les-Moulineaux, qu'il avait décidé dans sa séance du 6 septembre 2000.

Enfin, dans sa réunion du 28 février 2001, le Conseil d'Administration a décidé de mettre à l'étude les opérations destinées à permettre le bon aboutissement du RES institué en 1990. Cette étude vise la fusion de la Société FINANCIERE SAE FOUGEROLLE et d'EIFFAGE, par voie d'absorption de la première par la seconde. Cette fusion, qui devrait être proposée aux Assemblées des deux Sociétés avant la fin du premier semestre, n'entraînera pas de modification du capital d'EIFFAGE, les actionnaires de la FINANCIERE SAE FOUGEROLLE devenant actionnaires directs d'EIFFAGE.

Dans cette perspective, BNP PARIBAS et TOTALFINAELF, partenaires des salariés au sein de la FINANCIERE SAE FOUGEROLLE, accompagneront EIFFAGE dans son développement futur, l'opération devant contribuer par ailleurs à l'amélioration de la liquidité du titre.

Votre Conseil d'Administration espère que ces opérations concourront à une meilleure animation du titre, et à sa meilleure appréciation par les marchés boursiers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Evolution du chiffre d'affaires du groupe EIFFAGE

En millions d'euros	2000	1999	1998 (1)
Chiffre d'affaires par branche			
EIFFAGE CONSTRUCTION(Btp)	3 439	3 250	2 843
APPIA (Route)	1 586	1 372	1 290
FORCLUM (Installation Electrique)	1 053	921	795
EIFFEL (Construction Métallique)	108	106	134
AUTRES	59	77	68
TOTAL	6 245	5 726	5 130
Chiffre d'affaires par zone géographique			
FRANCE	5 426	4 977	4 412
EUROPE	617	582	497
RESTE du MONDE	202	167	221
TOTAL	6 245	5 726	5 130

(1) Chiffres d'affaires 1998 reconstitués dans un périmètre comparable à ceux de 1999 et 2000.

Effectifs du Groupe

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent le nombre moyen de salariés sous contrat au cours de l'exercice

Effectifs moyens	2000	1999	1998
Cadres	4 596	4 604	4 541
Etam	9 544	9 553	9 140
Ouvriers	26 001	26 883	27 512
Total	40 141	41 040	41 193
Dont :			
France	36 499	35 718	34 770
International	3 642	5 322	6 423

Résultats nets par branches

En millions d'euros	2000	1999	1998
EIFFAGE CONSTRUCTION	39	32	3
APPIA	31	25	21
FORCLUM	24	20	19
EIFFEL	1	1	0
CONCESSIONS	33	30	23
HOLDING	20	1	22
SURVALEURS	- 45	- 45	- 48
RESULTAT PART DU GROUPE	103	64	40

Investissements du Groupe

En millions d'euros	2000	1999	1998
Immobilisations incorporelles	2	3	2
Immobilisations corporelles	84	84	62
Titres de participation et Immobilisations financières	22	53	8
TOTAL	108	140	72

Les investissements corporels consistent pour l'essentiel dans le renouvellement récurrent du parc de matériel des sociétés du Groupe ; les biens immobiliers d'exploitation (bureaux, ateliers, parcs de matériel, etc...) sont acquis dans la majorité des cas en pleine propriété. En 1998, les investissements ont été maintenus à un niveau historiquement bas. Les investissements en titres de participation de 1999 incluent la rémunération de l'apport par BP France des 35 % qu'elle détenait dans Gerland Routes pour 23 millions d'euros. En 2000 les acquisitions ont pour l'essentiel été faites dans les métiers de l'électricité et de la route.

Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ni de litiges susceptibles d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe.

Evolution récente et perspectives d'avenir

Les carnets de commandes des principales branches du Groupe au 1er janvier 2001 étaient en hausse sur leur niveau au début 2000, le carnet total s'établissant à 5 270 millions d'euros, soit une progression globale de 21 % d'une année sur l'autre.

Ils permettent d'envisager une poursuite de l'augmentation du chiffre d'affaires, à un rythme plus modéré qu'en 2000 et de bonnes perspectives d'évolution des résultats.

Bilan consolidé

Actif

en millions d'euros	Note	2000	1999	1998
Actif immobilisé				
Ecart d'acquisition	2	508	548	596
Immobilisations incorporelles		7	9	6
Immobilisations corporelles	17 C	346	391	385
Immobilisations financières		132	117	111
Titres mis en équivalence	3	145	130	117
Total actif immobilisé	1	1 138	1 195	1 215
Actif circulant				
Stocks	4	397	528	506
Clients et comptes rattachés	5	2 116	1 906	1 549
Autres créances et comptes de régularisation	6	777	732	747
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	7	532	534	356
Total de l'actif		4 960	4 895	4 373

Passif

Capitaux propres

Capital		104	100	95
Réserves consolidées		484	453	412
Résultat de l'exercice		103	64	40
Capitaux propres du groupe	8.1	691	617	547
Intérêts minoritaires	8.2	- 1	1	35
Provisions pour risques et charges	9	441	432	434

Dettes

Emprunts et dettes financières	10	620	698	726
Fournisseurs et comptes rattachés		1 666	1 489	1 320
Autres dettes et comptes de régularisation	11	1 543	1 658	1 311
Total du passif		4 960	4 895	4 373

Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Note	2000	1999	1998
Production de l'exercice		6 184	5 722	5 187
Autres produits	12	77	90	87
Produits d'exploitation		6 261	5 812	5 274
Charges d'exploitation	13	- 6 027	- 5 620	- 5 135
Excédent brut d'exploitation		234	192	139
Dotations aux amortissements	1	- 76	- 79	- 83
Variation nette des provisions		25	27	51
Résultat d'exploitation	17 B	183	140	107
Charges et produits financiers	14	- 4	- 12	- 23
Résultat courant des entreprises intégrées		179	128	84
Charges et produits exceptionnels	15	- 47	- 39	- 15
Participation des salariés		- 16	- 11	- 8
Impôt sur les résultats		- 2	1	5
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		33	30	24
Résultat avant écarts d'acquisition		147	109	90
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	1	- 45	- 45	- 48
Résultat net de l'ensemble consolidé		102	64	42
Intérêts minoritaires		1	-	- 2
Résultat net (Part du groupe)		103	64	40
Résultat net par action		7,90	4,90	3,21
Résultat net dilué par action		7,62	4,71	3,08

Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2000

(Sauf indication contraire tous les chiffres
cités sont exprimés en millions d'euros)

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985 et de son décret d'application ainsi qu'au règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

A) Périmètre et méthodes de consolidation

A.1. PÉRIMÈTRE :

Les sociétés porteuses de participations dans des entités consolidées sont elles-mêmes consolidées.

Le seuil de consolidation est fixé pour les filiales travaux, en principe à 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires réalisé avec des tiers.

Les filiales immobilières sont intégrées si le(s) programme(s) qu'elles développent présente(ent), en quote-part revenant au groupe, un chiffre d'affaires à l'origine d'importance significative et un stock supérieur à 1,2 million d'euros.

Les sociétés patrimoniales sont consolidées quelle que soit leur importance.

Les sociétés de fabrication de produits routiers ainsi que quelques sociétés inactives ou peu significatives, sont exclues du périmètre de consolidation en raison de leur faible impact pour le groupe.

Enfin, les sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation inférieure à 20 % ne sont en général pas consolidées.

A.2 LES MÉTHODES DE CONSOLIDATION SUIVANTES SONT UTILISÉES :

– *intégration globale* pour les sociétés dont le Groupe contrôle directement ou indirectement plus de 50 % du capital, ou dont il assure la direction effective ;

– *mise en équivalence* pour les sociétés dans lesquelles le Groupe contrôle directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50 % du capital ou dans lesquelles il exerce une influence notable.

– *intégration proportionnelle* pour les sociétés contrôlées conjointement, en particulier dans le secteur immobilier.

Les comptes des sociétés en participation françaises gérées sont intégrés globalement dans les comptes individuels des sociétés du Groupe et totalement maintenus dans les comptes consolidés. Les sociétés en participation ou joint ventures à l'étranger dont le Groupe est gérant sont également intégrées. Pour les sociétés en participation non gérées, seule la part de leur résultat attribué au Groupe est enregistrée au compte de résultat sous la rubrique "Quote-part de résultat sur opérations faites en commun" comprise dans le poste : "Autres produits".

A.3. PRÉSENTATION DES COMPTES :

Les comptabilités du Groupe sont tenues en francs et les comptes consolidés sont publiés et certifiés en euros. Les informations relatives aux exercices 1998 et 1999 sont converties sur la base de la parité franc/euro fixée au 1^{er} janvier 1999.

B) Méthodes d'évaluation

IMMOBILISATIONS INCORPORÉES ET CORPORELLES

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût d'acquisition. Les frais d'établissement sont, sauf cas particulier, pris en charge dans l'exercice. Les fonds de commerce et autres immobilisations incorporelles sont amortis sur une durée maximale de cinq ans.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés, en fonction de la nature du bien, suivant les modes linéaire ou dégressif, appliqués aux durées de vie estimées :

Constructions	20 à 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Par ailleurs, les immobilisations corporelles situées à l'étranger sont amorties en tenant compte des règles locales et font l'objet, si nécessaire, d'amortissements complémentaires propres à la réalisation des chantiers.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation non consolidés sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition résulte de la différence, à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, entre le prix d'acquisition des titres de la société contrôlée et la quote-part correspondante de capitaux propres, sous déduction, lorsqu'il y a lieu, des écarts d'évaluation affectés aux actifs identifiables. Cet écart est inscrit à l'actif du bilan consolidé et amorti sur une période maximale de 20 ans. Le plan d'amortissement peut être adapté pour tenir compte d'éléments propres à certaines reprises, les montants inférieurs à 100 000 euros étant pris en charge dans l'exercice. Dans le cas où l'écart est négatif, il est porté en "provisions pour risques et charges" et repris au compte de résultat selon une cadence adaptée à chaque situation.

Selon les circonstances, les écarts d'acquisition résiduels font l'objet d'amortissements ou de provisions exceptionnels par rapport au plan d'amortissement initial ; ces dépréciations sont déterminées par référence à la quote-part des capitaux propres détenue de la société concernée, complétées pour tenir compte de ses perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

CONTRATS À LONG TERME

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement.

Par contre, les résultats dégagés sur les contrats de promotion immobilière ne sont pris en compte qu'à l'achèvement des travaux ou à la vente des biens si celle-ci est postérieure à l'achèvement.

Les stocks immobiliers correspondants sont évalués à leur prix de revient, hors frais financiers, ceux-ci étant pris en charge comme frais de période.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces provisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, au coût d'entrée en portefeuille.

Les intérêts courus, sur les valeurs à taux d'intérêt garanti, sont constatés à la clôture.

CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les charges à répartir sur plusieurs exercices proviennent pour l'essentiel de l'appréhension des résultats des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement.

CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les comptes des filiales à l'étranger sont convertis en euros sur la base des cours de change de fin d'exercice pour le bilan et au taux moyen pour le compte de résultat. L'incidence des écarts de conversion sur les capitaux propres d'ouverture et sur le résultat de l'exercice vient directement s'imputer sur les réserves consolidées.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les dettes et créances en devises sont converties sur la base des cours de change de fin d'exercice. Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes de change latentes.

RISQUES DE TAUX

Le risque de fluctuation des taux est couvert par des contrats de couverture de taux pour un montant notionnel de 183 millions d'euros d'une durée résiduelle de deux ans.

L'opération consiste à encadrer le taux variable de la dette dans le cadre de tunnels.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires cité dans les publications et commentaires sur l'activité du Groupe et repris dans les notes annexes, correspond à la production de l'exercice évaluée au prix de vente et comprend :

- les travaux et prestations exécutés directement par les sociétés intégrées,
- la quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises, revenant à une société intégrée.

RISQUE DE CHANGE

Les principales filiales du Groupe sont situées dans des pays de la zone Euro.

Les contrats à l'exportation réalisés dans d'autres zones sont en général traités dans les monnaies dans lesquelles sont exposées les dépenses ; le risque de change ne concerne donc que le

rapatriement des frais généraux de siège et des résultats en France. Ce risque n'est en général pas couvert ou pour des montants peu significatifs.

IMPOSITION DIFFÉRÉE

Les impôts différés sont calculés par chaque entité fiscale selon la méthode du report variable sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables, actives et passives, du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition et des fonds de commerce.

En application du principe de prudence, les actifs nets d'impôts différés résultant des déficits reportables et des décalages temporaires n'ont pas été constatés à la clôture de l'exercice.

La société Eiffage est la société mère d'un Groupe relevant du régime de l'intégration fiscale comportant, en 2000, 96 filiales.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les engagements en matière de pension de retraite sont assurés par des organismes extérieurs auxquels le groupe verse des cotisations.

Néanmoins, au moment de leur départ en retraite, le Groupe verse à ses salariés cadres et etam une Indemnité de Fin de Carrière dont le montant, assis sur les derniers salaires, varie en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise.

Les engagements du Groupe ont été calculés en application de la méthode dite rétrospective qui repose sur :

- les droits potentiellement acquis par les salariés en fonction de leur ancienneté effective dans le Groupe,
- une projection des salaires jusqu'à la date de départ en retraite,
- la prise en compte de taux de rotation du personnel et de tables de mortalité,
- une actualisation au taux de 5 % des engagements ainsi calculés.

Par ailleurs, certaines sociétés du Groupe ont souscrit une convention d'assurance afin de garantir en partie le paiement de ces indemnités. Les engagements non couverts ne sont pas provisionnés dans les comptes consolidés. Ils sont inscrits dans les engagements hors bilan.

C) Comparabilité des comptes

Ci-après est donnée l'incidence des principales variations de périmètre résultant des acquisitions et cessions de l'exercice

SOCIÉTÉS ENTRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE EN 2000

Chiffre d'Affaires 2000

Satap	10
Sega	3
Auriac	2
A. Leroy	2

SOCIÉTÉS SORTIES DU PÉRIMÈTRE EN 2000 AVEC EFFET AU 1^{er} JANVIER 2000

Chiffre d'Affaires 1999

Snegso	13
Akmo	2

D) Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 – Immobilisations

a) Valeurs brutes

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Ecarts d'acquisition	927	4	–	–	– 1	930
Concessions, brevets, licences...	10	–	–	1	– 1	10
Fonds commercial	19	4	–	1	–	24
Autres immobilisations incorporelles	2	–	–	–	–	2
Total immobilisations incorporelles	31	4	–	2	– 1	36
Terrains	98	– 2	1	3	– 11	89
Constructions	228	– 1	3	16	– 47	199
Installations techniques, matériel et outillage	351	– 15	–	43	– 34	345
Autres immobilisations corporelles	228	– 6	–	22	– 28	216
Total immobilisations corporelles	905	– 24	4	84	– 120	849
Titres de participations	116	5	–	16	– 4	133
Prêts	41	– 1	–	5	–	45
Autres immobilisations financières	19	– 1	–	1	–	19
Total immobilisations financières	176	3	–	22	– 4	197
Titres mis en équivalence	130	–	–	33	– 18	145
Total des valeurs brutes	2 169	– 13	4	141	– 144	2 157

b) Amortissements et provisions

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Ecarts d'acquisition	379	- 1	-	45	- 1	422
Concessions, brevets, licences...	7	-	-	2	- 1	8
Fonds commercial	14	4	-	1	-	19
Autres immobilisations incorporelles	2	-	-	-	-	2
Total immobilisations incorporelles	23	4	-	3	- 1	29
Terrains	6	-	-	1	- 2	5
Constructions	78	-	1	11	- 15	75
Installations techniques, matériel et outillage	264	- 11	-	37	- 30	260
Autres immobilisations corporelles	167	- 4	-	23	- 23	163
Total immobilisations corporelles	515	- 15	1	72	- 70	503
Titres de participations	51	4	-	4	-	59
Prêts	1	-	-	-	-	1
Autres immobilisations financières	5	-	-	-	-	5
Total immobilisations financières	57	4	-	4	-	65
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Total amortissements et provisions	974	- 8	1	124	- 72	1 019
Immobilisations nettes (a - b)	1 195	- 5	3	17	- 72	1 138

Note 2 – Détail des écarts d'acquisitions à l'actif du bilan consolidé

	Brut	Amortissement	Net
Eiffage Construction et ses filiales	814	375	439
Appia et ses filiales	89	34	55
Forclum et ses filiales	24	11	13
Autres	3	2	1
Total	930	422	508

Note 3 – Titres mis en équivalence

Leur variation s'analyse comme suit :

Titres mis en équivalence au 31 décembre 1999	130
Résultat de l'exercice	33
Dividendes distribués	- 18
Titres mis en équivalence au 31 décembre 2000	145

Ce poste concerne principalement la société Cofiroute.

Note 4 – Stocks

	Brut	Provisions	2000 Net	1999 Net
Matières et autres produits	38	2	36	35
Stocks et en cours de promotion immobilière	371	10	361	493
Total	409	12	397	528

Note 5 – Clients et comptes rattachés

	Brut	Provisions	2000 Net	1999 Net
Clients et comptes rattachés	2 166	50	2 116	1 906
Total	2 166	50	2 116	1 906

Note 6 – Autres créances et comptes de régularisation

	Brut	Provisions	2000 Net	1999 Net
Avances et acomptes versés sur commandes	20	–	20	26
Etat, impôts et taxes	291	–	291	251
Comptes courants des sociétés en participation et sociétés diverses	299	49	250	211
Débiteurs divers	197	6	191	213
Charges constatées d'avance et charges à répartir sur plusieurs exercices	25	–	25	31
Total	832	55	777	732

Note 7 – Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	Brut	Provisions	2000 Net	1999 Net
Valeurs mobilières de placement	306	–	306 (1)	338
Disponibilités	226	–	226	196
Total	532	–	532	534

(1) Ce poste inclut notamment 244 191 actions Eiffage pour un montant net de 15,6 millions d'euros acquises dans le cadre des autorisations données. La valeur de marché des valeurs mobilières de placement n'est pas significativement plus importante que leur valeur nette comptable.

Note 8 – Variations des capitaux propres

8.1 Variation des capitaux propres - part du Groupe

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Total capitaux propres
Capitaux propres – part du Groupe au 31 décembre 1998	95	346	66	40	547
Affectation du résultat précédent	–	–	40	– 40	–
Dividendes distribués	–	–	– 29	–	– 29
Résultat de l'exercice, part du Groupe	–	–	–	64	64
Augmentation de capital et prime d'émission	5	27	–	–	32
Ecart de conversion	–	–	3	–	3
Autres mouvements	–	–	–	–	–
Capitaux propres – part du Groupe au 31 décembre 1999	100	373	80	64	617
Affectation du résultat précédent	–	–	64	– 64	–
Dividendes distribués	–	–	– 30	–	– 30
Résultat de l'exercice, part du Groupe	–	–	–	103	103
Augmentation de capital et prime d'émission	4	– 4	–	–	–
Ecart de conversion	–	–	2	–	2
Autres mouvements	–	–	– 1	–	– 1
Capitaux propres – part du Groupe au 31 décembre 2000	104	369	115	103	691

8.2 Variation des capitaux propres – intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires – au 31 décembre 1999	1
Dividendes distribués	–
Variation de périmètre et autres mouvements	– 2
Intérêts minoritaires – au 31 décembre 2000	– 1

Note 9 – Provisions pour risques et charges

	2000	1999
Provisions pour pertes à terminaison	20	22
Provisions sur sociétés et participations non consolidées	2	5
Provisions pour restructurations	10	11
Provisions pour risques immobiliers	20	27
Autres provisions pour risques et charges à venir	215	196
Sous-total risques et charges à venir	267	261
Provisions pour garanties données	58	47
Provisions pour litiges et pénalités	102	107
Divers	14	17
Total	441	432

Note 10 – Echéances des dettes financières

	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62	127	10	199
Emprunts et dettes financières divers	4	4	–	8
Concours bancaires courants et intérêts courus	413 (1)	–	–	413
Total	479	131	10	620

(1) Y compris emprunts utilisés à court terme dans le cadre de lignes de crédit de durée supérieure à un an.
La majeure partie de la dette est libellée en francs français et porte intérêts essentiellement (99 %) à taux variable.
Les dettes financières des filiales étrangères sont essentiellement libellées en monnaie de leur pays.
Des emprunts de Eiffage S.A. à hauteur de 239 millions d'euros sont garantis par des nantissements de titres.

Note 11 – Autres dettes et comptes de régularisation

	2000	1999
Avances et acomptes reçus sur commandes	176	350
Etat, impôts et taxes	449	426
Comptes courants des sociétés en participation et sociétés diverses	189	189
Débiteurs divers	537	467
Produits constatés d'avance	192	226
Total	1 543	1 658

Note 12 – Autres produits d'exploitation

	2000	1999
Subventions d'exploitation	2	3
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	27	31
Autres produits	48	56
Total	77	90

Note 13 – Charges d'exploitation

	2000	1999
Achats de matières, autres approvisionnements et variation de stocks	1 475	1 435
Charges externes	2 931	2 602
Impôts, taxes et versements assimilés	95	97
Charges de personnel	1 508	1 446
Autres charges	18	40
Total	6 027	5 620

Note 14 – Charges et produits financiers

	2000	1999
Frais financiers nets	- 16	- 18
Produits de participation	12	4
Dotations nettes aux provisions	- 1	-
Ecart de change	1	2
Total	- 4	- 12

Note 15 – Charges et produits exceptionnels

	2000	1999
Plus-values de cessions d'immobilisations	2	12
Restructurations	- 7	- 26
Provisions et charges diverses	- 42	- 25
Total	- 47	- 39

Note 16 – Impôts sur les résultats

Impôt courant		2
Impôt différé		-
Total		2
Impôt différé actif non constaté		
- Différences temporaires (1)		44
- Déficit reportable		6
Total		50

(1) concerne essentiellement la participation des salariés, les provisions pour pertes à terminaison et des provisions pour litiges et risques dont l'imputation se réalisera sur plusieurs exercices.

Note 17 – Informations sectorielles

A – Chiffre d'affaires du Groupe

	France	Europe	Reste du Monde (1)	Total
Construction	2 824	494	121	3 439
Route	1 498	88	-	1 586
Electricité	1 001	7	45	1 053
Construction métallique	68	28	12	108
Holding	35	-	24	59
Total	5 426	617	202	6 245

(1) Ventilation par zone géographique :

Afrique	86
Turquie, Moyen-Orient, Afrique du Nord	48
Asie du Sud-Est	59
Autres	9
Total	202

B – Résultat d'exploitation

	2000	1999
Construction	60	47
Route	48	30
Electricité	53	43
Construction métallique	–	1
Holding	22	19
Total	183	140

C – Immobilisations corporelles

	2000	1999
Construction	134	135
Route	140	136
Electricité	54	46
Construction métallique	4	4
Holding	154	196
Total	486	517

Note 18 – Effectifs moyens

Les effectifs des filiales intégrées se ventilent comme suit :

Cadres	4 596
Employés, techniciens et agents de maîtrise	9 544
Ouvriers	26 001
Total	40 141

Note 19 – Rémunération des dirigeants

En 2000, les rémunérations versées aux membres de la Direction Générale et aux huit administrateurs exerçant une fonction salariée dans le Groupe ont été de 3 261 milliers d'euros (dont 55 milliers d'euros de jetons de présence).

Note 20 – Engagements en matière de crédit bail au 31 décembre 2000

Les opérations de crédit bail sont maintenues en engagements hors bilan.

	Total	Constructions et terrains	Autres immobilisations corporelles
Valeurs d'origine (1)	65	56	9
dont investissements de l'année	1	–	1
Dotations aux amortissements (2) :			
Cumul des exercices antérieurs	13	10	3
Exercice	3	2	1
Total	16	12	4
Redevances payées :			
Cumul des exercices antérieurs	28	25	3
Exercice	8	6	2
Total	36	31	5
Redevances restant à payer :			
. À un an au plus	7	5	2
. À plus d'un an et cinq ans au plus	23	20	3
. À plus de cinq ans	20	20	–
Total	50	45	5
dont capital	37	32	5
dont frais financiers	13	13	–
Valeur résiduelle (3)	9	8	1
Montant pris en charge dans l'exercice	7	5	2
dont assimilable à des frais financiers	2	2	–

(1) Valeur des biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis directement par l'entreprise.

(3) Prix d'achat résiduel selon contrat (non actualisé).

Note 21 – Engagements financiers

Indemnités de départ en retraite	34
Effets non échus	68
Avals et cautions	791
Sociétés de personnes (Snc, Sci, Gie)	503
Autres engagements donnés	47
Total	1 443

Les cautions de soumission et de bonne fin données sur les grands contrats expliquent l'importance du montant du poste Avals et cautions.

E) Tableau des flux de trésorerie

	2000	1999	1998
Trésorerie d'ouverture	97	- 82	- 121
Actif : vmp et disponibilités	534	356	380
Passif : concours bancaires courants et intérêts courus	- 437	- 438	- 501
Autofinancement	207	154	93
Amortissements et résultats des sociétés intégrées	208	174	162
Dotations (reprises) nettes aux provisions	17	- 9	- 64
Résultats de cessions	- 18	- 11	- 5
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 55	149	18
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)	152	303	111
Acquisitions ou accroissements d'immobilisations	- 108	- 140	- 72
Immobilisations incorporelles	- 2	- 3	- 2
Immobilisations corporelles	- 84	- 84	- 62
Immobilisations financières	- 22	- 53	- 8
Cessions ou réductions d'immobilisations	72	35	62
Incidence des variations de périmètre	- 8	7	2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	- 44	- 98	- 8
Dividendes versés aux actionnaires	- 30	- 30	- 25
Augmentation de capital	-	23	-
Remboursement d'emprunts	- 59	- 38	- 41
Emission d'emprunts	4	19	2
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	- 85	- 26	- 64
Variation de trésorerie de l'exercice (I + II + III)	23	179	39
Trésorerie de clôture	120	97	- 82

F) Renseignements sur les principales participations non consolidées

Les titres de participations, inclus dans le poste " Immobilisations financières " du bilan consolidé, pour un montant de 73,6 millions d'euros en valeur nette, sont composés principalement des titres suivants :

Sociétés	Siège social	% détenu direct et indirect	Capitaux propres y compris résultat 2000	Résultat 2000	Valeur d'inventaire des titres au bilan consolidé
LPR	Zone industrielle du Melou 81107 Castres cedex	42,00	6,6	1,1	5,9
Mention	9, avenue Roger Dumoulin 80046 Amiens	100,00	3,6	0,8	5,9
GP SAE	Av. Fernando de Souza 1913 1092 Lisbonne Portugal	100,00	3,9	–	3,9
Carrière Saint-Laurent	Lieu du Garon 69390 Millery	16,00	7,9	1,4	2,1
Sté Promotion Léopold	500, avenue Louise 1050 Bruxelles	7,00	32,7	0,2	1,7
Touraine Enrobés	La Huaudière 37320 Esvres sur Indre	100,00	1,9	0,2	1,7
Makila	Golf – Route de Cambo 64200 Bassussary	100,00	1,7	–	1,7
Gerland Liants et Emulsions	8, rue du Dauphiné 69960 Corbas	100,00	2,0	0,3	1,7
Flandres Enrobés	Port fluvial, 4ème avenue 59120 Loos	50,00	0,1	–	1,6
Artois Enrobés	Ex fosse 13 62114 Sains en Gohelle	50,00	0,1	–	1,5
Sociétés dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1,5 million d'euros :					
Sociétés routières (principalement de production d'enrobés)					31,8
Autres sociétés					14,1
Total					73,6

Liste des sociétés consolidées en 2000

Ne sont reprises dans la liste ci-dessous que les sociétés dont le total du bilan est supérieur à cinq millions d'euros.

Eiffage et ses filiales	
Cofiroute **	17,1 %
Financière Laborde	100,0 %
Milestone Investment Corporation	100,0 %
Omnilux	100,0 %
Efi et ses filiales	100,0 %
Socfi et ses filiales	100,0 %
Eiffage Construction et ses filiales	
Ab	100,0 %
Aquitaine de Construction	100,0 %
Auxial Constructions	100,0 %
Baillereau	100,0 %
Bdw	100,0 %
Blandin	100,0 %
Burnouf	100,0 %
Castells	100,0 %
Cattirolo Le Page	100,0 %
Cbl	100,0 %
Cecom	100,0 %
Cfi	100,0 %
Courté	100,0 %
Dagand	100,0 %
De Graeve	100,0 %
Delens	100,0 %
Desvaux	100,0 %
Devin Lemarchand Environnement	100,0 %
Devos et Ployart	100,0 %
Druez	100,0 %
Duchêne	100,0 %
Duverger	100,0 %
Egi France	100,0 %
Eiffage Atlantique Immobilier et ses filiales	100,0 %
Eiffage Construction Gestion et Développement	100,0 %
Eiffage Construction Matériel	100,0 %
Eiffage Construction Midi Pyrénées	100,0 %
Eiffage Immobilier Azur et ses filiales	100,0 %
Eiffage Immobilier et ses filiales	100,0 %
Eiffage Immobilier Méditerranée et sa filiale	100,0 %

Eiffage Immobilier Nord Pas-de-Calais et sa filiale	100,0 %
Eiffage Immobilier Ouest et sa filiale	100,0 %
Eiffage Immobilier Rhône-Alpes-Auvergne et ses filiales	100,0 %
Eiffage Immobilier Sud	100,0 %
Eiffage TP	100,0 %
Entreprise Fougerolle	100,0 %
Entreprise Quillery & Cie	100,0 %
Ertp	100,0 %
Esde Soficom Development	100,0 %
Espace Rolin*	33,3 %
Forézienne	100,0 %
Fougerolle	100,0 %
Fougerolle – Ballot	100,0 %
Fougerolle International	100,0 %
Fougerolle International – Mostostal	100,0 %
Fougerolle Sénégal	100,0 %
Fourré et Rhodes	100,0 %
Frgc	100,0 %
Génie Civil Industriel	100,0 %
Gestec	100,0 %
Goitia	100,0 %
Goju	100,0 %
Gotteland et Guéry	100,0 %
Guillaume	100,0 %
Guinet Derriaz	100,0 %
Hdi et ses filiales	100,0 %
Herbosch-Kiere	100,0 %
Kraaijeveld	100,0 %
L'Avenir	100,0 %
Le Guillou	100,0 %
Lefaire	100,0 %
Les Allées d'Antony	100,0 %
Les Coteaux de Montsoudun	100,0 %
Leymarie	100,0 %
Manep	100,0 %
Migault	100,0 %
Ofa	100,0 %
Pegaz et Pugeat	100,0 %
Pollet	100,0 %
Pouletty	100,0 %
Pradeau Morin	100,0 %
Quillery	100,0 %
Quillery Environnement Urbain	100,0 %

Quillery Ile-de-France	100,0 %
Quillery Méditerranée	100,0 %
Quillery Picardie	100,0 %
Quillery Saint-Maur	100,0 %
Quillery Sud-Ouest	100,0 %
Reynders	100,0 %
Roland	100,0 %
Rosina	100,0 %
Rossi	100,0 %
Royans travaux	100,0 %
Rufa	100,0 %
Sachet et Brulet	100,0 %
Sae Centre	100,0 %
Sae International	100,0 %
Sae Nord	100,0 %
Saea	100,0 %
Saec	100,0 %
Sae	100,0 %
Sae Ramelli	100,0 %
Sae Sartore	100,0 %
Saei-Eei	60,0 %
Saem	100,0 %
Saep	100,0 %
Saep Equipements	100,0 %
Saes	100,0 %
Sae-Terrade	100,0 %
Saintot	100,0 %
Sambre	100,0 %
Sdvm	100,0 %
Setrac	100,0 %
Sgeq Bâtiment	100,0 %
Sgeq Ile de France	100,0 %
Sgeq TP Génie Civil	100,0 %
Sgtn	100,0 %
Sncq Bâtiment	100,0 %
Sncq Génie Civil	100,0 %
Snep	100,0 %
Snrd	100,0 %
Snsh	100,0 %
Socae	100,0 %
Socae Atlantique	100,0 %
Socae Auvergne	100,0 %
Socamip	100,0 %

Soccorde	100,0 %
Société Centrale d'Entretien	100,0 %
Société de Route et de Travaux Publics	100,0 %
Soficom	100,0 %
Sofracim	100,0 %
Soleg	100,0 %
Solgec	100,0 %
Sopac	100,0 %
Sopac Rénovation	100,0 %
Supae	100,0 %
Supae Ile de France	100,0 %
Supae Picardie	100,0 %
Theg	100,0 %
Thélu	100,0 %
Travaux du Hameau	100,0 %
Travaux Publics Tinel	100,0 %
Van Gogh Rapée	100,0 %
Van Rymenant	100,0 %
Vezein	100,0 %
Zimmer	100,0 %
Eiffel Construction Métallique et sa filiale	100,0 %
Stahlbau Engineering Hanovre	100,0 %
Appia et ses filiales	100,0 %
Allier	100,0 %
Appia Ain Jura	100,0 %
Appia Auvergne	100,0 %
Appia Drôme Ardèche	100,0 %
Appia Est Ile de France	100,0 %
Appia Grands Travaux	100,0 %
Appia Loire Haute Loire	100,0 %
Appia Paris Nord	100,0 %
Appia Sud Bourgogne	100,0 %
Appia Sud Ile de France	100,0 %
Beugnet Aquitaine	100,0 %
Beugnet Bassin Minier	100,0 %
Beugnet Escaut	100,0 %
Beugnet Hainaut	100,0 %
Beugnet Ile de France Nord Ouest	100,0 %
Beugnet Littoral	100,0 %
Beugnet Normandie	100,0 %
Beugnet Oise	100,0 %
Beugnet Travaux du Forez	100,0 %

Carrière des Grands Caous	100,0 %
Gailledrat	100,0 %
Gauthey	100,0 %
Gerland Côte d'Azur	100,0 %
Gerland Isardrome	100,0 %
Gerland Lyon	100,0 %
Gerland Provence	100,0 %
Gerland Savoie – Léman	100,0 %
Heinrich Walter Verwaltungs Gmbh	100,0 %
Lecat tpr	100,0 %
Les Matériaux Enrobés du Nord	100,0 %
Malet**	35,0 %
Martin	100,0 %
Mazza	100,0 %
Négoces et transports Godefroid	100,0 %
Panasfalto	100,0 %
Paysages de France	100,0 %
Piani	100,0 %
Revillon	100,0 %
Satap	100,0 %
Scr Basse Normandie	100,0 %
Scr Bourgogne	100,0 %
Scr Charentes	100,0 %
Scr Côte d'Azur	100,0 %
Scr Giuliani	100,0 %
Scr Gvtp	100,0 %
Scr Masson	100,0 %
Scr Pays du Lot	100,0 %
Scr Sattanino	100,0 %
Sesen	100,0 %
Sté des Carrières et Matériaux de Savoie	100,0 %
Stpv	100,0 %
Stpv Littoral	100,0 %
Stpv Nord	100,0 %
Tpam	100,0 %
Transroutes	100,0 %
Walter Bau Gmbh	100,0 %

Forclum et ses filiales	100,0 %
Abm	99,7 %
Bmm	100,0 %
Cargocaire	100,0 %
Cico	100,0 %
Desquesnes	100,0 %
Eget Saint-Etienne	100,0 %
Electro France Aquitaine	100,0 %
Electro France Ile de France	100,0 %
Forclum Armor	100,0 %
Forclum Centre Loire	100,0 %
Forclum Gestion et Développement	100,0 %
Forclum Métropole Nord	100,0 %
Forclum Midi Pyrénées	100,0 %
Forclum Paris Nord	100,0 %
Forclum Pays de Loire	100,0 %
Forclum Réseaux Nord	100,0 %
Forclum Rhône-Alpes	100,0 %
Forclum Rives de Seine	100,0 %
Forclum Val de Loire	100,0 %
Forclum Val d'Essonne	100,0 %
Forclum Yvelines	100,0 %
Guérineau	100,0 %
Jeanneau Electricité	100,0 %
Marquet	100,0 %
Norelec	100,0 %
Norelec Martinique	100,0 %
Norelec Normandie-Bretagne	100,0 %
Norelec Technologies Electroniques	100,0 %
Norelec Transport	100,0 %
Simo Industries	100,0 %
Sten	100,0 %

* Sociétés communautaires d'intérêt intégrées proportionnellement

** Sociétés mises en équivalence

Note 1 : Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêts directs et indirects détenus par la société mère Eiffage S.A.

Note 2 : La liste complète des sociétés ainsi que leurs adresses et numéros Siren est tenue à la disposition des personnes intéressées.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société EIFFAGE, établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 23 mars 2001

ERNST YOUNG AUDIT
Philippe OSOUF Denis THIBON

RSM SALUSTRO REYDEL
Jean-Claude REYDEL Michel BERTHET

Comptes annuels d'Eiffage

Bilan

Actif

en milliers d'euros	Note	2000			1999	1998
		Brut	Amortissements et provisions	Net		
Immobilisations incorporelles et corporelles	1	2 508	930	1 578	5 146	5 779
Participations	2	1 408 103	4 119	1 403 984	1 498 867	1 500 713
Autres immobilisations financières	2	7 026	1 260	5 766	5 377	5 614
Total de l'actif immobilisé		1 417 637	6 309	1 411 328	1 509 390	1 512 106
Stocks et en-cours		62	–	62	62	500
Créances d'exploitation	3	7 825	783	7 042	5 983	11 593
Créances diverses	3	73 475	8 893	64 582	60 123	84 781
Total de l'actif réalisable		81 362	9 676	71 686	66 168	96 874
Valeurs mobilières de placement	4	178 857	–	178 857	23 999	2 713
Disponibilités		5 243	–	5 243	3 409	20 682
Total de l'actif disponible		184 100	–	184 100	27 408	23 395
Comptes de régularisation		5	–	5	154	200
Total de l'actif		1 683 104	15 985	1 667 119	1 603 120	1 632 575

Passif

en milliers d'euros	Note	2000	1999	1998
Capital	5	104 444	99 514	95 261
Primes d'émission, de fusion, d'apport		367 138	372 067	345 380
Ecarts de réévaluation		3 424	3 478	3 560
Réserves		73 789	73 363	71 965
Report à nouveau		370 414	355 099	340 276
Résultat de l'exercice		80 159	45 918	45 093
Provisions réglementées		109	177	192
Capitaux propres	6	999 477	949 616	901 727
Provisions pour risques et charges	7	54 070	51 606	51 107
Dettes financières	8	141 050	177 640	193 378
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		–	–	891
Dettes d'exploitation		13 479	7 737	11 164
Dettes diverses	8	312 664	191 002	272 934
Total des dettes		467 193	376 379	478 367
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	8	146 279	225 316	201 167
Comptes de régularisation		100	203	207
Total du passif		1 667 119	1 603 120	1 632 575

Compte de résultat

en milliers d'euros	Note	2000	1999	1998
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes et prestations de services		18 704	28 019	31 479
Autres produits		1 005	223	4 353
Total		19 709	28 242	35 832
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de matières, marchandises et variation de stocks		- 4	- 238	- 6 320
Charges externes		- 23 688	- 21 170	- 24 435
Impôts et taxes, versements assimilés		- 134	- 211	- 465
Salaires, traitements et charges sociales		- 1 324	- 2 011	- 2 740
Dotations aux amortissements et aux provisions		- 1 327	- 184	- 1 737
Total		- 26 477	- 23 814	- 35 697
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		16 438	- 724	39 706
Résultat d'exploitation		9 670	3 704	39 841
Produits de participations		59 544	49 468	34 840
Intérêts nets et divers		- 18 727	- 19 870	- 32 042
Variation nette des provisions		315	69	- 3 779
Résultat financier		41 132	29 667	- 981
Résultat courant		50 802	33 371	38 860
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés		316	- 17 445	- 10 565
Autres produits et charges à caractère exceptionnel	12	- 14 437	- 1 939	- 3 272
Variation nette des provisions		- 1 306	8 783	4
Résultat exceptionnel		- 15 427	- 10 601	- 13 833
Impôts sur les bénéfices	13	44 784	23 148	20 066
Résultat net		80 159	45 918	45 093

Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2000

(sauf indication contraire tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros)

A) PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général et les principes énoncés dans le Guide Comptable Professionnel des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

– Constructions	40 ans
– Bâtiments industriels	20 ans
– Matériel, engins de chantiers et gros outillage	5 ans
– Matériel de transport	4 ans
– Matériel de bureau	5 ans

La durée d'amortissement est réduite de moitié pour les biens d'occasion.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Contrats à long terme

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces provisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille. Les intérêts courus sur les valeurs à taux d'intérêt garanti sont constatés à la clôture.

Provisions pour risques et charges

Elles concernent notamment les provisions pour litiges nés à l'étranger et les risques filiales.

Opérations en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux derniers cours de change de l'exercice. Il en est de même des postes du bilan et du compte de résultat des établissements à l'étranger.

Opérations faites en commun

Conformément au guide comptable professionnel, les comptes des sociétés en participation françaises, dont la société est gérante, sont totalement intégrés aux comptes annuels.

En ce qui concerne les sociétés en participation françaises non gérées et les joint ventures à l'étranger, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la société.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires repris dans les rapports et éléments de gestion de la société, notamment pour commenter l'activité des différentes entreprises du Groupe, correspond à la production de l'exercice et comprend le montant des travaux exécutés directement par l'entreprise ainsi que sa quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises.

Résultats des filiales sociétés en nom collectif

Les résultats des filiales sociétés en nom collectif sont comptabilisés dans l'exercice en produits à recevoir s'il s'agit de bénéfices, ou en charges à payer s'il s'agit de pertes.

Instruments financiers

Eiffage a accordé à une filiale une garantie de taux d'intérêt sur un en-cours à fin 2000 de 32 millions d'euros dont la dernière échéance est au 31 décembre 2002.

Par ailleurs, Eiffage a couvert le risque de fluctuation des taux par des contrats de couverture de taux pour un montant notionnel de 183 millions d'euros d'une durée résiduelle de 2 ans.

L'opération a consisté à encadrer le taux variable de la dette dans le cadre de tunnels.

B) COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
1.1 – VALEUR BRUTE				
Terrains	1 539	–	827	712
Constructions	1 816	–	63	1 753
Autres immobilisations corporelles	72	1	30	43
Avances et acomptes	2 626	4 571	7 197	–
Total	6 053	4 572	8 117	2 508
1.2 – AMORTISSEMENTS				
Terrains	16	–	16	–
Constructions	850	93	47	896
Autres immobilisations corporelles	41	9	16	34
Total	907	102	79	930

Note 2 – Immobilisations financières

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
2.1 – VALEUR BRUTE				
Participations	1 502 940	30	94 867	1 408 103
Autres immobilisations financières	6 637	749	360	7 026
Total	1 509 577	779	95 227	1 415 129
2.2 – PROVISIONS				
Participations	4 073	69	23	4 119
Autres immobilisations	1 260	–	–	1 260
Total	5 333	69	23	5 379

Note 3 – Créances

	Montant net	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
3.1 – ETAT DES ÉCHÉANCES			
Créances de l'actif immobilisé	1 093	207	886
Créances de l'actif réalisable (1)			
Créances d'exploitation	7 042	7 042	–
Créances diverses, acomptes sur dividendes versés, en instance d'affectation	19 729	19 729	–
Autres créances diverses	44 853	44 853	–
Total	72 717	71 831	886

(1) dont envers les sociétés du groupe : 40 375

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
3.2 – PROVISIONS SUR CRÉANCES				
Créances d'exploitation	640	158	15	783
Créances diverses				
Créances sur sociétés du groupe	8 550	49	2	8 597
Débiteurs divers	296	–	–	296
Total créances diverses	9 486	207	17	9 676

Note 4 – Valeurs mobilières de placement

Ce poste inclut 244 191 actions Eiffage pour un montant net de 15 560 milliers d'euros.

Il comprend également des sicav de trésorerie dont la valeur de marché n'est pas significativement plus importante que leur valeur nette comptable.

Note 5 – Composition du capital social

Au 31 décembre 2000, le capital est composé de 13 055 445 actions et détenu à 50,01 % par la société Financière Sae-Fougerolle.

Au cours de l'exercice, le nominal de l'action a été porté de 50 francs à 8 euros.

Note 6 – Variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Ecart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Montant au 31 décembre 1999	99 514	372 067	3 478	73 363	355 099	45 918	177	949 616
Affectation de l'exercice	–	–	–	30 603	15 315	– 45 918	–	–
Distribution de l'exercice	–	–	–	– 30 177	–	–	–	– 30 177
Conversion du capital en euros	4 929	– 4 929	–	–	–	–	–	–
Autres variations	1	–	– 54	–	–	–	– 68	– 121
Résultat de l'exercice 2000	–	–	–	–	–	80 159	–	80 159
Montant au 31 décembre 2000	104 444	367 138	3 424	73 789	370 414	80 159	109	999 477

Note 7 – Provisions pour risques et charges

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	51 606	34 478	32 014	54 070

Note 8 – Dettes et concours bancaires courants

Etat des échéances :	Montant	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
8.1 – DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	141 047	38 907	102 140
Autres dettes financières	3	3	–
Total	141 050	38 910	102 140
8.2 – DETTES DIVERSES			
Dettes envers les sociétés du groupe	283 412	283 412	–
Autres dettes diverses	29 252	29 252	–
Total	312 664	312 664	–
8.3 – CONCOURS BANCAIRES COURANTS (1)			
Total	146 279	146 279	–

(1) dont 239 345 garantis par des nantissements de titres

Note 9 – Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

	Montant
Dettes financières	2 319
Dettes d'exploitation	4 777
Dettes diverses	173
Total	7 269

Note 10 – Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Montant concernant les entreprises :	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	1 354 828	49 156
Autres immobilisations financières	222	3 770
Créances diverses	40 375	2 735
Dettes d'exploitation	4 498	–
Dettes diverses	283 412	6 003

Note 11 – Ventilation du chiffre d'affaires

	France	International	Total
Montant du chiffre d'affaires	28 600	24 294	52 894

Note 12 – Résultat exceptionnel

Les autres produits et charges à caractère exceptionnel comprennent une perte sur filiales pour 14 453 milliers d'euros.

Note 13 – Impôts sur les sociétés

La société Eiffage est la société mère d'un groupe relevant du régime de l'intégration fiscale ; au titre de l'exercice 2000, ce groupe a concerné 96 filiales. L'économie du régime est prise en compte par la société mère et s'élève à 44 millions d'euros.

Les reports déficitaires et amortissements différés au niveau du groupe fiscal totalisent en base 16 millions d'euros à la clôture de l'exercice. Les différences temporaires propres à Eiffage s'élèvent en base à 10 millions d'euros.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 14 – Engagements financiers

Avals et cautions (1)	546 059
Autres engagements	4 966
Total	551 025

(1) dont passifs des sociétés de personnes (Snc, Sci) : 106 138

Note 15 – Engagements en matière de retraite

Dans le cadre des Conventions collectives de la profession, l'entreprise a l'obligation de verser des Indemnités de Fin de Carrière aux Cadres et Etam lors de leur départ en retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles l'entreprise est affiliée.

Le montant des droits acquis au 31 décembre par le personnel présent à cette date, calculé suivant la méthode "rétrospective" est estimé à 180 milliers d'euros, charges sociales incluses.

Les engagements de la société à ce titre ne sont pas provisionnés.

Note 16 – Effectifs moyens

La société Eiffage n'emploie du personnel qu'à l'étranger suivant la répartition indiquée ci-dessous :

	Personnel expatrié	Personnel local	Total
Cadres	9	3	12
Etam	5	9	14
Ouvriers	–	4	4
Total	14	16	30

Note 17 – Rémunération des dirigeants

Aucun dirigeant n'est salarié de la société Eiffage.

Les jetons de présence versés à l'ensemble des administrateurs s'élèvent à 98 milliers d'euros.

Résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	1996	1997	1998	1999	2000
1 – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	81 256	81 273	95 261	99 514	104 444
Nombre d'actions ordinaires existantes	10 660 116	10 662 310	12 497 456	13 055 445	13 055 445
Nombre maximal d'actions futures à créer	891 818	1 189 624	532 988	529 725	476 360
– par conversion d'obligations	891 818	889 624	209 643	–	–
– par exercice de droits de souscription	–	300 000	323 345	529 725	476 360
2 – OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	129 622	82 749	60 918	69 765	52 894
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	40 994	117 291	30 539	14 028	37 678
Impôts sur les bénéfices	11 601	15 285	20 066	23 148	44 784
Participation des salariés due au titre de l'exercice	–	–	–	–	–
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	45 804	125 506	45 093	45 918	80 159
Résultat distribué	–	24 707	28 959	30 289	30 289
3 – RÉSULTATS PAR ACTION (EN EUROS)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	4,93	12,43	4,05	2,85	6,32
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	4,30	11,77	3,61	3,52	6,14
Dividende attribué à chaque action	–	2,32	2,32	2,32	2,32
4 – PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	287	304	249	48	30
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 227	2 224	2 186	1 501	985
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales,...)	696	562	553	510	339

Résultat global et par action en euros

	2000	1999	1998
RÉSULTAT COURANT			
Global en millions d'euros	51	33	39
Par action en euros	3,9	2,6	3,1
RÉSULTAT NET TOTAL AVANT IMPÔT			
Global en millions d'euros	35	23	25
Par action en euros	2,7	1,7	2,0
RÉSULTAT NET			
Global en millions d'euros	80	46	45
Par action en euros	6,1	3,5	3,6

Filiales et participations au 31 décembre 2000

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y.c. résultat 2000
1. FILIALES (+ 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR EIFFAGE)		
Eiffage Construction (1)	129 790	108 309
Appia (1)	90 120	121 330
Forclum (1)	23 658	57 545
Eiffel (1)	15 630	- 1 375
Milestone Investments Corporation (1 dollar = 1,07477 euro)	6 449	19 717
Seop	998	1 987

(1) Les informations concernant ces sociétés sont des données consolidées

2. PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR EIFFAGE)		
Cofiroute	158 282	738 576
Smtpc	7 121	- 14
Sometrar	7 622	304 440

B. Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

Valeur comptable des titres détenus :
Brute
Nette
Montant des prêts et avances accordés
Montant des cautions et avals donnés
Montant des dividendes encaissés

Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Engagements donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par Eiffage au cours de l'exercice
100,00	1 014 706	–	15 753	3 439 000	35 379	–
100,00	187 237	–	–	1 586 000	26 432	18 024
100,00	104 513	–	–	1 053 000	23 494	16 560
100,00	20 384	–	–	108 000	929	–
100,00	5 049	–	–	–	24 749	–
99,96	1 729	–	–	401	– 8	–

16,99	46 371	–	–	788 963	188 957	17 699
22,07	1 261	401	–	24 418	–	–
14,29	1 090	–	–	15 130	–	–

Filiales françaises	Filiales étrangères	Participations françaises	Participations étrangères
1 328 844	10 176	68 539	544
1 328 561	6 778	68 196	448
15 249	7 351	18 123	47
64 818	–	88 452	42 697
34 584	–	17 699	–

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EIFFAGE, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Paris, le 23 mars 2001

ERNST YOUNG AUDIT
Philippe OSOUF Denis THIBON

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RSM SALUSTRO REYDEL
Jean-Claude REYDEL Michel BERTHET

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 – CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PREALABLEMENT AUTORISEES

1.1 – *Acquisitions de titres*

– Auprès de la société
FOUGEROLLE BALLOT

Conseil d'Administration du
6 septembre 2000.

6 930 actions de la société
FHYM (Forces Hydrauliques de
Meuse) pour un montant de
3 142 500 francs.

1.2 – *Cessions de titres*

– A la société EIFFAGE
CONSTRUCTION

Conseil d'Administration du
19 avril 2000.

257 343 actions de la société
SOFICOM pour un montant de
619 935 197 francs.

1.3 – *Administrateurs concernés*

– FOUGEROLLE BALLOT

Monsieur Jean-Jacques
LEFEBVRE et la société EIFFAGE
représentée par Monsieur Jean-
François ROVERATO.

– EIFFAGE CONSTRUCTION

Messieurs Jean-François
ROVERATO, Richard BOUVIER
et la société EIFFAGE.

2 – CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECU- TION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 – *Cession de titres à EIFFAGE CONSTRUCTION*

Des subventions ont été versées à fin 2000 par EIFFAGE au bénéfice des deux sociétés FOUGEROLLE INTERNATIONAL et EIFFAGE INTERNATIONAL (ex SAE INTERNATIONAL) en conséquence des cessions des titres de ces deux dernières sociétés à EIFFAGE CONSTRUCTION, intervenues le 27 décembre 1999. Leurs montants se sont élevés respectivement à 17 458 731,42 francs et 77 344 827,12 francs.

2.2 – *Convention de rémunération*

Convention de rémunération dans l'opération de construction et de concession de l'autoroute A 10 / A 11 avec PARIBAS.

Paris, le 23 mars 2001

ERNST YOUNG AUDIT
Philippe OSOUF Denis THIBON

RSM SALUSTRO REYDEL
Jean-Claude REYDEL Michel BERTHET

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2001

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2000 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels 2000 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2000.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à	80 158 805,32 €
augmenté du report à nouveau précédent de	370 414 762,48 €
formant un total de	450 573 567,80 €
sera réparti comme suit :	
– Affectation à la réserve légale	492 907,20 €
– Distribution aux 13 055 445 actions d'un dividende global de	30 288 632,40 €
– Prélèvement pour être reportée à nouveau de la somme de	419 792 028,20 €
Total	450 573 567,80 €

En conséquence, le dividende net total est fixé à 2,32 euros par action.

Compte tenu de l'acompte de 1,54 euro net par action versé en janvier 2001, le solde du dividende net s'établit à 0,78 euro par action, et sa mise en paiement aura lieu le 30 avril 2001.

Au cas où lors de la mise en paiement, la Société détiendrait

	1997	1998	1999
Nombre d'actions	10 662 310	12 497 456	13 055 445
Dividende net	15,20 F	15,20 F	2,32 €
Avoir fiscal	7,60 F	7,60 F	1,16 €
Dividende global	22,80 F	22,80 F	3,48 €

certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'Article L.225-38 du Code de Commerce, ratifie les opérations faites au cours de l'exercice 2000 entre la Société et les Administrateurs ou entre la Société et d'autres Sociétés ayant des Administrateurs communs.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la Société SALUSTRO REYDEL, pour six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

En outre, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Hubert LUNEAU en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société SALUSTRO REYDEL.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la Société COOPERS & LYBRAND AUDIT, pour six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

En outre, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Yves NICOLAS en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société COOPERS & LYBRAND AUDIT.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie conformément à l'article 99 de la loi du 24 juillet 1966, la décision prise par le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 6 septembre 2000 de transférer le siège social de la Société du 2 rue de Laborde à Paris 8e au 143 avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), à compter du 6 septembre 2000, et en conséquence de modifier de la façon suivante l'Article 4, 1^{er} alinéa des statuts :

"Article 4

Le siège de la Société est fixé à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), 143 avenue de Verdun".

Le reste sans changement.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'Article L. 225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre maximum de 1 305 544 actions représentant 10 % du capital social.

L'Assemblée décide que ces achats pourront être réalisés :

- soit en vue de régulariser le cours des actions de la Société,
- soit en vue de les céder aux salariés ou dirigeants de la Société et de son Groupe dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou d'options d'achat d'actions,
- soit pour la remise d'actions dans le cadre d'échanges en cas d'opération de croissance externe,
- soit de les annuler à des fins d'optimisation du résultat par action.

L'Assemblée décide de fixer à 100 euros par action le prix maximum auquel la Société pourra effectuer ces achats (le montant total des acquisitions ne pourra donc pas dépasser 130 554 400 euros), et à 40 euros le prix minimum de cession des actions ainsi acquises, étant précisé que ces opérations devront être effectuées en conformité des règles déterminées par le règlement n° 98-03 de la Commission des Opérations de Bourse concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres :

– les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération,

– et le nombre maximum de titres à acquérir sera ajusté par un coefficient égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce nombre avant l'opération.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale du 19 avril 2000.

En conséquence, tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse et du Conseil des Marchés Financiers, remplir toutes autres formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Administration – Direction – Contrôle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises au cours de l'exercice 2000, et le taux de présence effective des Administrateurs s'est élevé à 77 %.

Au 25 avril 2001, le Conseil était composé des 15 membres suivants :

	Date du premier mandat	Début et expiration du mandat	Age	Principale fonction exercée
Président d'Honneur Louis LESNE	15/06/67	1996-2002	78	
Président-Directeur Général Jean-François ROVERATO	22/01/87	1996-2002	56	Président-Directeur Général de la Financière SAE-Fougerolle
Administrateurs Richard BOUVIER	21/07/99	1999-2002	58	Président-Directeur Général d'EIFFAGE CONSTRUCTION
Gilles COSSON	22/01/87	1996-2002	63	Président-Directeur Général de COPAREX
Etienne DEWULF	27/04/99	1999-2002	46	Président Administrateur Délégué de SOFICOM
Jean-Marie FABRE	3/06/97	1997-2002	51	Membre du Comité Exécutif de Paribas Affaires Industrielles
Claude GENDREAU	1/03/00	2000-2002	55	Président-Directeur Général de EIFFAGE INTERNATIONAL
Paul-Louis GIRARDOT	9/03/90	1996-2002	67	Administrateur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
Jean-Jacques LEFEBVRE	26/01/94	1996-2002	52	Directeur Général d'EIFFAGE CONSTRUCTION
Dominique MÉGRET	3/06/97	1997-2002	54	Deputy Head de Paribas Affaires Industrielles
Serge MICHEL	18/04/96	1996-2002	74	Président-Directeur Général de SOFICOT
Amaury-Daniel de SEZE	16/09/93	1996-2002	54	Membre du Comité Exécutif de BNP PARIBAS
Bruno TABARIÉ	18/04/96	1996-2002	51	Président-Directeur Général d'APPIA
Bernard VADON	15/12/99	1999-2002	53	Président-Directeur Général de FORCLUM
Jean-Paul VETTIER	21/07/99	1999-2002	56	Directeur Général TOTALFINAELF Raffinage et Marketing

Comité des Nominations et Rémunérations	Comité des Comptes	Administrateur Salarié (1) /Indépendant	Nombre d'actions détenues
Membre	–	Salarié	2
–	–	Salarié	1
–	–	Salarié	1
Membre	–	Indépendant	1 222
–	–	Salarié	1
–	Membre	–	1
–	–	Salarié	1
–	Membre	Indépendant	5
–	–	Salarié	538
–	–	–	111
Membre	–	Indépendant	1
Membre	–	–	1
–	–	Salarié	1
–	–	Salarié	101
–	Membre	–	1

(1) EIFFAGE faisant l'objet d'un RES depuis 1990, la réglementation applicable impose une majorité au Conseil d'Administrateurs salariés

DIRECTION

EIFFAGE SA	
Jean-François ROVERATO Pierre LUCIANI	Président-Directeur Général Directeur Général Adjoint
EIFFAGE CONSTRUCTION	
Richard BOUVIER Jean-Jacques LEFEBVRE	Président-Directeur Général Directeur Général
SOFICOM	
Etienne DEWULF	Président Administrateur Délégué
APPIA	
Bruno TABARIÉ	Président-Directeur Général
FORCLUM	
Bernard VADON	Président-Directeur Général
EIFFEL	
Richard BOUVIER	Président-Directeur Général
EIFFAGE INTERNATIONAL	
Claude GENDREAU	Président-Directeur Général

Rémunération des Dirigeants

Les dirigeants du Groupe sont rémunérés sur la base d'un montant fixe annuel, éventuellement révisé chaque année, et d'un intéressement aux résultats de la branche d'activité qu'ils dirigent, déterminé chaque année. Ils peuvent recevoir des bonus ou primes à l'occasion d'événements exceptionnels. Lorsqu'ils sont Administrateurs d'EIFFAGE SA, ils perçoivent également les jetons de présence attribués aux Administrateurs, aucun jeton de présence n'étant attribué dans les autres Sociétés du Groupe.

Comme indiqué dans l'Annexe aux Comptes Consolidés (note 19), les rémunérations versées (le cas échéant par toutes les Sociétés du Groupe concernées) aux membres de la Direction Générale d'EIFFAGE SA et aux huit Administrateurs exerçant une fonction salariée dans le Groupe ont été de 3 261 milliers d'euros en 2000, dont 2 098 milliers d'euros de rémunérations fixes, 1 108 milliers d'euros de rémunérations variables, et 55 milliers d'euros de jetons de présence.

Les chiffres correspondants de 1999 étaient de 2 882 milliers d'euros au total, dont 1 931 de rémunérations fixes, 911 de rémunérations variables, et 40 de jetons de présence.

Les Dirigeants du Groupe peuvent être bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des plans d'options mis en place par EIFFAGE SA, étant précisé qu'il n'existe pas de plans d'options dans les autres Sociétés du Groupe.

Au 31 décembre 2000, les membres de la Direction Générale d'EIFFAGE SA et les huit Administrateurs exerçant une fonction salariée dans le Groupe étaient bénéficiaires au total de 41 900 options de souscription d'actions attribuées en 1997 et en 1999 (dans les conditions exposées au paragraphe Options de souscription page 71). Le Président d'EIFFAGE n'est pas bénéficiaire de telles options. Du fait des caractéristiques de ces options, aucune levée n'est intervenue en 2000.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale d'EIFFAGE en date du 10 mai 1990 a fixé à 97,5 milliers d'euros (640 000 FRF) le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à partir de l'exercice 1990. Ce montant est resté inchangé depuis cette date.

Il est réparti par fractions égales entre les Administrateurs, le Président du Conseil ayant droit à un double jeton.

Les Administrateurs membres des Comités du Conseil n'ont perçu en 2000 ni jetons supplémentaires, ni rémunération spécifique pour leur participation aux Comités. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de décider du versement de telles rémunérations.

Intérêts des Administrateurs dans le capital

Les intérêts directs des Administrateurs dans le capital d'EIFFAGE sont non significatifs (moins de un pour mille). Cependant, les Administrateurs salariés du Groupe détiennent des actions de la Financière SAE Fougérolle ou des parts d'EIFFAGE 2000, ces deux Sociétés faisant partie des structures de contrôle d'EIFFAGE SA dans le cadre du RES mis en place en 1990 (voir Répartition du capital page 70), correspondant à un pourcentage d'intérêt total dans EIFFAGE SA, calculé transitivement, de 1,2 %.

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 1997 a institué deux comités spécialisés afin de préparer ses décisions.

Le **Comité des Nominations et des Rémunérations**, qui pré-existait sous la dénomination de comité des rémunérations, propose au Conseil la rémunération des dirigeants ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et prépare les décisions du Conseil relatives au renouvellement ou à la nomination des Administrateurs.

En 2000, le Comité, composé de MM. Gilles COSSON, Louis LESNE, Serge MICHEL et Amaury-Daniel de SEZE a tenu différentes réunions consacrées aux rémunérations.

Le **Comité des Comptes** veille à la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes annuels et semestriels et s'assure du bon fonctionnement du contrôle externe du Groupe. Il est composé de MM. Jean-Marie FABRE, Paul-Louis GIRARDOT, et de M. Jean-Paul VETTER.

Le Comité des Comptes s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2000 ; deux réunions ont été essentiellement consacrées aux comptes annuels et semestriels à soumettre au Conseil d'Administration, la troisième a eu pour objet la préparation de la désignation des commissaires aux comptes d'EIFFAGE, dont le mandat venait à échéance en 2001.

Renseignements à caractère général

Historique

Le groupe EIFFAGE, dont les origines remontent au milieu du XIX^{ème} siècle par Fougerolle, résulte de l'alliance entre les groupes Fougerolle et SAE réalisée en 1992. Le holding du nouveau groupe – qui se classe au 6^{ème} rang (1) des groupes européens de construction – a pris la dénomination d'EIFFAGE en 1993.

EIFFAGE opère sur trois métiers de base, la Construction, la Route et l'Installation Electrique, qui sont rassemblés au sein de trois branches, directement rattachées au Holding du groupe :

◆ EIFFAGE CONSTRUCTION , n°1 du Bâtiment en France, un leader du Génie Civil et parmi les tous premiers promoteurs nationaux avec EIFFAGE IMMOBILIER.

◆ APPIA, regroupe les marques SCR, Beugnet et Gerland dans la Route, où il est le 3^e groupe sur le marché français.

◆ FORCLUM, qui intègre désormais NORELEC, dans l'Installation Electrique.

Le Groupe est également présent dans la Construction métallique avec sa filiale spécialisée EIFFEL.

Dans le domaine des Concessions d'infrastructure, EIFFAGE détient une participation de 17,1 %, chez COFIROUTE et de 22,1 % dans le tunnel routier Prado Carénage à Marseille ; le Groupe a remporté fin 2000 une concession autoroutière au Portugal (50 % d'intérêt) et développe sa présence dans les parkings avec sa filiale (100 %) OMNIPARC.

L'implantation du groupe EIFFAGE se présente sous deux formes : l'une liée aux entreprises filiales de chacune des branches qui constituent une implantation permanente très décentralisée, l'autre plus éphémère liée aux chantiers importants de par le monde.

En ce qui concerne les implantations durables, hormis le territoire national où EIFFAGE possède le réseau professionnel le plus dense et le plus enraciné localement, le Groupe est présent en Europe, principalement en Belgique où il est un leader de la construction, en Allemagne, en Espagne, en Italie et au Portugal.

Les chantiers conduits hors réseau permanent sont exécutés par EIFFAGE CONSTRUCTION sous les marques EIFFAGE INTERNATIONAL et FOUGEROLLE INTERNATIONAL, suivant les zones où chacun de ces opérateurs est commercialement le mieux connu.

EIFFAGE CONSTRUCTION réalise ainsi un certain nombre de grands chantiers en Afrique (Egypte, Nigeria, Sénégal), en Asie du Sud-Est (Philippines) en Europe (Danemark, Italie, Pologne) et en Turquie ; de nouveaux développements ont récemment été acquis aux Emirats Arabes Unis.

(1) source : *Le Moniteur*

Dénomination et Siège Social

Eiffage – 143 avenue de Verdun – 92130 Issy-les-Moulineaux.

Forme et Législation

Société anonyme régie par la législation française.

Durée

Constituée le 12 juin 1920, la durée de la Société expirera le 31 décembre 2090, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

– toutes opérations et entreprises de travaux publics, privés et de bâtiments ;

– l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous procédés, brevets ou licences ;

– l'étude, la création, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes usines et carrières ;

– la fabrication, l'utilisation et la vente de tous produits nécessaires à son objet social ;

– toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ;

– la participation de la Société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créés ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont

l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite.

RCS et APE

Nanterre B 709 802 094.
APE : 741 J.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Au siège social 143 avenue de Verdun – 92130 Issy-les-Moulineaux.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition des bénéfices (article 30 des statuts)

Le bénéfice net est réparti de la manière suivante :

– après déduction, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;

– sur le solde des bénéfices augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires et des sommes dont l'Assemblée a décidé le prélèvement sur les réserves facultatives pour être mises en distribution, il est attribué aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt calculé au taux de 6 % l'an sur les sommes

dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que l'insuffisance du bénéfice d'un exercice puisse donner lieu à un prélèvement complémentaire sur les bénéfices du ou des exercices suivants ;

– sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ;

– le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende.

L'assemblée peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Une telle option pourra également être offerte en cas de paiement d'acompte sur dividende.

Assemblées Générales (article 27 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qui leur appartient pourvu que ces actions soient libérées des versements exigibles.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des prescriptions légales. Il n'y a pas de droits de vote double.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Titres au porteur identifiables

La Société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

Seuils statutaires

Il n'existe pas de seuil statutaire devant être déclaré à la Société.

Capital social

Montant du capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2000 à 104 443 560 euros, divisé en 13 055 445 actions de 8 euros de nominal. Les informations relatives aux titres donnant accès au capital et à la répartition du capital sont fournies ci-après.

Autorisations d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 27 avril 1999 a conféré au Conseil d'Administration de la société l'autorisation d'augmenter le capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses, de bons de souscription d'actions avec ou sans droit préférentiel de souscriptions aux actionnaires pour 25 millions d'euros maximum de capital nominal (3 125 000 actions) ou 30 millions d'euros maximum de valeurs mobilières. Cette autorisation est valable pour une durée de 26 mois et n'a pas encore été utilisée.

Titres donnant accès au capital

Néant.

Tableau d'évolution du capital

Années	Nature des opérations	Augmentation du capital	Prime d'émission	Montant du capital	Nombre d'actions
1/1/96				348 134 100	6 962 682
1996	Emission de 696 268 actions par incorporation de réserves et attribution gratuite	34 813 400	- 34 813 400	382 947 500	7 658 950
	Emission de 3 001 166 actions par conversion d'obligations	150 058 300	594 626 161	533 005 800	10 660 116
1997	Emission de 2 194 actions par conversion d'obligations	109 700	504 620	533 115 500	10 662 310
1998	Emission de 753 444 actions par conversion d'obligations	37 672 200	158 056 057	570 787 700	11 415 754
	Emission de 1 081 702 actions par incorporation de réserves et attribution gratuite	54 085 100	- 54 085 100	624 872 800	12 497 456
1999	Emission de 350 000 actions en rémunération d'apport de 35 % du capital de Gerland Routes	17 500 000	132 500 000	642 372 800	12 847 456
	Emission de 207 989 actions par conversion d'obligations	10 399 450	42 531 470	652 772 250	13 055 445
2000	Conversion du capital en euros par arrondissement du nominal à 8 euros et incorporation de Primes d'émission	32 332 592,86	- 32 332 592,86	685 104 842,86 (1)	13 055 445

(1) soit 104 443 560 euros

Répartition du capital et des droits de vote

Il n'existe pas de droits de vote double.

au 31 décembre 2000	Nombre d'actions	%
Financière SAE-Fougerolle	6 529 463	50,0 %
Vivendi	607 416	4,7 %
Groupe BNP PARIBAS	592 956	4,5 %
Groupe TotalFinaElf	576 523	4,4 %
BP France	350 000	2,7 %
Public	4 154 896	31,8 %
Autodétention	244 191	1,9 %
Total	13 055 445	100,0 %

La Sicav SOGEN FRANCE,
détient depuis décembre 1999
plus de 5 % du capital d'EIFFAGE ;

à la connaissance du Conseil
d'Administration, il n'existe pas
d'autre actionnaire détenant

directement ou indirectement
5 % ou plus du capital.

La Financière SAE-Fougerolle a été constituée en 1990 à l'occasion d'un RES, qui a été étendu aux salariés des sociétés qui ont rejoint le Groupe depuis cette date. Ces salariés sont aujourd'hui regroupés dans une société civile Eiffage 2000 dont une grande partie des actions Financière SAE-Fougerolle qu'elle détient, bénéficient d'un droit de vote double ; les autres actionnaires ne pourront bénéficier de ce droit de vote double qu'à l'issue d'un délai de 13 ans. Le capital de la Financière SAE-Fougerolle est actuellement détenu à hauteur de :

45,7 % par Eiffage 2000
(52,1 % des droits de vote),
49,8 % par le groupe
BNP PARIBAS,
3,4 % par le groupe TotalFinaElf,
1,1 % par diverses personnes
physiques.

Intérêt des dirigeants dans le capital

Les intérêts directs des dirigeants d'EIFFAGE dans le capital de la Société sont non significatifs (moins de 1 pour mille). Par ailleurs, aucun des dirigeants ne possède plus de 3 % d'EIFFAGE 2000 (cf. répartition du capital ci-dessus).

Conventions particulières

Les conventions passées par EIFFAGE avec des Sociétés ayant des administrateurs communs sont relatives à des opérations qui sont habituelles entre des entreprises appartenant à un même groupe. (cf. Rapport des Commissaires aux Comptes page 61). Les conventions nouvelles conclues depuis la clôture de l'exercice 2000 sont de même nature.

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

Intéressement et participation

Des accords d'intéressement sont en vigueur dans la plupart des sociétés du Groupe EIFFAGE ; ces accords qui s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance du 21. 10. 1986 relative à l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, traduisent la volonté du Groupe d'associer étroitement les personnels à la bonne marche de leurs entreprises en les intéressant aux résultats obtenus par celles-ci au cours d'un exercice lorsqu'ils atteignent un niveau satisfaisant et représentent un accroissement de sa prospérité.

Par ailleurs, les salariés du Groupe bénéficient d'accords de participation aux fruits de l'expansion dans les conditions légales obligatoires ; ces accords sont appliqués dans chaque société du Groupe soumise à la participation : il n'y a pas d'accord de groupe.

Ainsi, au niveau de chaque branche, des fonds communs de participation ont été constitués. Les salariés ont le choix pour réinvestir les sommes leur revenant au titre de l'intéressement et de la participation, entre le réinvestissement soit dans ces fonds communs, soit dans la structure de contrôle d'EIFFAGE (RES).

Les sommes versées par le Groupe EIFFAGE à ses salariés au titre de l'intéressement et de la participation ont atteint 38 millions d'euros au titre des résultats de l'exercice 2000 contre 25 millions d'euros au titre de l'exercice 1999 et 18 millions d'euros au titre de l'exercice 1998, et représentent 116 millions d'euros sur les cinq dernières années.

Options de souscription ou d'achat

♦ L'Assemblée Générale mixte du 12 septembre 1997 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux membres du personnel et aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à la souscription d'actions EIFFAGE. L'autorisation portait sur un nombre maximum de 300 000 actions EIFFAGE (3 % environ du capital social), ajusté à 330 000 en juillet 1998 après distribution par EIFFAGE d'une action gratuite pour 10 anciennes détenues. Elle a été entièrement utilisée par le Conseil : au 31 décembre 2000, 280 bénéficiaires disposaient d'options pour souscrire 274 560 actions (dont 29 700 au profit de 6 membres de la direction générale ou administrateurs exerçant une fonction salariée dans la Société) à un prix unitaire de 42,55 euros par action. Ces options pourront être levées par chaque bénéficiaire à tout moment entre le 13 septembre 2002 et le 12 septembre 2005.

♦ L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 1999 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles Eiffage ou à l'achat d'actions existantes d'Eiffage. Le nombre maximum d'actions à souscrire ou à acheter était de 225 000 (1,8 % du capital social environ). Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation : au 31 décembre 2000, 330 bénéficiaires disposaient d'options pour souscrire 181 800 actions à un prix unitaire de 58 euros par action et 11 bénéficiaires pour souscrire 20 000 actions à un prix unitaire de 61,7 euros. Ces options pourront être levées par chaque bénéficiaire à tout moment selon les cas entre le 28 avril 2004 et le 27 avril 2007 ou entre le 1^{er} janvier 2003 et le 26 avril 2006. Pour 12 200 actions au total, elles concernent 5 membres de la direction générale ou administrateurs exerçant une fonction salariée dans la Société.

Autres renseignements

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires au niveau d'Eiffage.

Au niveau de la Financière SAE-Fougerolle, il existe un accord signé en 1990 entre Eiffage 2000, le Groupe Paribas et Total, par lequel les trois signataires se sont engagés à maintenir leur participation dans la Société Financière SAE-Fougerolle jusqu'à la fin du RES.

Interventions de la Société sur ses propres titres

L'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir en Bourse un nombre maximum de 1 305 544 actions (10 % du capital social), conformément aux dispositions de l'article 217-2 de la loi sur les Sociétés commerciales, et fixé le prix maximum d'achat à 100 euros et le prix minimum de vente à 40 euros par action.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 27 avril 1999.

En 2000, 189 480 actions Eiffage ont été acquises dans le cadre de cette autorisation. Compte tenu des actions précédemment acquises 244 191 actions Eiffage étaient détenues au 31 décembre 2000, à un prix de revient moyen de 63,72 euros.

L'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2000 a également autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation sur sa seule décision des actions ainsi acquises ; cette autorisation n'a pas encore été utilisée et est valable jusqu'au 19 avril 2002.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 25 avril 2001 de renouveler l'autorisation d'achat pour un nombre maximum de 1 305 544 actions (10 % du capital social) à un prix d'achat maximum de 100 euros et un prix minimum de vente de 40 euros par action.

Evolution de la répartition du capital

La répartition du capital n'a pas connu de modifications significatives au cours des trois dernières années.

La Société a été reprise en 1990 par ses salariés dans le cadre d'un RES. Ceux-ci possèdent, par la Société Eiffage 2000, 45,7 % du capital et 52,1 % des droits de vote de la Financière SAE-Fougerolle, qui elle-même contrôle Eiffage à hauteur de 50 %.

Marché des titres

Les actions Eiffage sont cotées sur le Premier Marché d'Euronext Paris.

Cours et volumes de l'action

	Plus haut euros	Plus bas euros	Nombre de titres	Capitaux millions d'euros
1999				
Octobre	71,80	62,20	214 347	14,4
Novembre	69,90	62,00	202 157	13,3
Décembre	70,20	62,15	270 654	17,8
2000				
Janvier	70,90	62,25	168 192	11,0
Février	63,45	49,90	268 616	15,0
Mars	64,90	51,75	403 429	23,9
Avril	57,60	52,60	107 796	6,0
Mai	59,05	54,00	119 284	6,8
Juin	62,50	56,55	154 325	9,3
Juillet	68,30	58,70	244 714	15,7
Août	71,00	63,10	186 452	12,7
Septembre	69,95	62,00	259 491	17,4
Octobre	65,50	60,20	137 161	8,6
Novembre	65,20	58,00	248 760	15,3
Décembre	70,80	58,55	210 279	13,7
2001				
Janvier	70,70	66,10	325 540	22,4
Février	68,90	62,55	115 141	7,6
Mars	75,70	69,60	511 981	37,6

Source : BNP PARIBAS

Dividendes

Exercice au titre duquel les dividendes ont été distribués	Distribution (en euros)	Nombre d'actions rémunérées	Revenu par action					
			Net en F	Net en €	Avoir fiscal		Global	
			en F	en €	en F	en €	en F	en €
1996	–	10 660 116	–	–	–	–	–	–
1997	24 706 972	10 662 310	15,20	2,32	7,60	1,16	22,80	3,48
1998	28 959 418	12 497 456	15,20	2,32	7,60	1,16	22,80	3,48
1999	30 288 632	13 055 445		2,32		1,16		3,48
2000	30 288 632	13 055 445		2,32		1,16		3,48

Les dividendes non réclamés sont prescrits cinq ans après leur date de mise en paiement et sont ensuite versés au Trésor, conformément aux dispositions légales.

Brevets, licences, approvisionnements

Il n'existe pas de dépendance du Groupe à l'égard de brevets, licences ou contrats d'approvisionnement.

Commissaires aux Comptes

Titulaires

RSM Salustro Reydel

8, avenue Delcassé – 75008 Paris

représenté par MM. Jean-Claude Reydel et Michel Berthet

Date de première nomination : AGO du 21 juin 1977

Date de nomination : AGO du 4 mai 1995

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Ernst Young Audit

34, boulevard Haussmann – 75009 Paris

représenté par MM. Philippe Osouf et Denis Thibon

Date de première nomination : AGO du 4 mai 1995

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Suppléants

M. Hubert Luneau

8, avenue Delcassé – 75008 Paris

Date de première nomination : AGO du 25 mai 1989

Date de nomination : AGO du 4 mai 1995

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

M. Patrick Aignan

9, avenue Carnot – 75017 Paris

Date de première nomination : AGO du 4 mai 1995

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Responsable de l'information

M. Pierre Luciani, Directeur Général Adjoint

143 avenue de Verdun – 92130 Issy-les-Moulineaux – Tél. : 01 41 08 38 38

Personnes qui assument la responsabilité du document de référence

Attestation du responsable du document de référence

A notre connaissance, les données contenues dans le présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives d'Eiffage. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Jean-François Roverato
Président-Directeur Général

Avis sur le document de référence

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Eiffage et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport, à relire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport, et de signaler les informations manifestement erronées dont nous aurions connaissance. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1998, 1999 et 2000 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve, ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence, et n'avons pas relevé d'incohérence significative ou d'information manifestement erronée dans les autres informations contenues dans ce document de référence sur la base de notre lecture et de notre connaissance générale de l'entreprise.

Paris, le 4 avril 2001

RSM SALUSTRO REYDEL

Jean-Claude REYDEL Michel BERTHET

ERNST YOUNG AUDIT

Philippe OSOUF Denis THIBON

Tableau de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau de concordance ci-dessous renvoie aux principales informations exigées dans le cadre du règlement COB 98-01 et aux pages du rapport annuel correspondantes.

Sections	Rubriques	Pages
1.1.	Noms et fonctions des responsables du document	75
1.2.	Attestation des responsables	75
1.3.	Noms et adresses des contrôleurs légaux	74
1.4.	Politique d'information	74
3.1.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	68
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital	69
3.3.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	70
3.4.	Marché des titres de l'émetteur	72-73
3.5.	Dividendes	74
4.1.	Présentation de la Société et du Groupe	2-26
4.3	Faits exceptionnels et litiges	28
4.4.	Effectifs	27
4.5.	Politique d'investissement	27
5.1.	Comptes de l'émetteur et du groupe	29-61
6.2.	Intérêts des dirigeants dans le capital	71
7.1.	Evolution récente	28
7.2.	Perspectives d'avenir	28



En application de son règlement n° 98-01, la Commission des opérations de bourse a enregistré le présent document de référence le 7 avril 2001 sous le numéro R. 01-88. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique par l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.